

DELIBERATION
DU
CONSEIL MUNICIPAL DE
THORIGNE FOUILLARD

SEANCE DU 24 JANVIER 2022

L'an deux mil vingt-deux, le lundi vingt-quatre janvier à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil municipal en séance publique. La séance a été intégralement retransmise en direct sur youtube. Elle est disponible sur le site de la commune.

Date de convocation : **Présents :** Mesdames, Messieurs ANDRÉ-SABOURDY Isabelle, BONNAFOUS Catherine, BOULEAU Jocelyne, DA CUNHA Manuel, DEGUILLARD Julie, GEZEQUEL Damien, GROSEIL-MOREAU Arlette, JOUAULT Jaroslava, JOURDAN Christiane, LE GUENNEC Jean-Michel, LEFEUVRE Gaël, LEJOLIVET Bertrand, MAHÉO Aude, MÉTAYER Chrystèle, NOULLEZ Sébastien, PEROT Marlène, PIERRE Frédéric, POINTIER Vincent, POINTIER Virginie, RAOUL Gérard, SIMON Didier, SOUQUET Eric, THÉRAUD Carine, VILLARET Caroline

Mardi 18 janvier 2022

Affichage :

Du jeudi 27 janvier au samedi 26 mars 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Procurations de vote et mandataires : M. LETENDRE Christophe ayant donné pouvoir à Mme DEGUILLARD Julie, M. STRULLU Gérard ayant donné pouvoir à M.LEFEUVRE Gaël, Mme TORTELLIER Laëtitia ayant donné pouvoir à Mme DEGUILLARD Julie

Absent excusé : M.VAN CAUWELAERT Damien

Absente : Mme VALLEE Priscilla

M.Vincent POINTIER est nommé secrétaire de séance.

Mme Véronique COGEN-LE NOZER, Directrice Générale des Services, assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation (en date du 18 janvier 2022) et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

4-2022 - Enfance jeunesse – Groupement de commande d'acheteurs publics « terres de sources » : désignation du membre à la CAO

Rapporteur : Aude MAHEO

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-21,
VU le Code de la Commande Publique,
VU la délibération n° 148-2021 du 14 décembre 2021 validant l'adhésion de la commune au label « terres de sources » et autorisant la désignation d'un représentant qualifié de la commune, pour participer à titre consultatif à la Commission d'Appel d'Offre de ce groupement ;

Considérant la nécessité de désigner un membre de la commune,
Considérant que l'article L2121-21 du Code général des collectivités territoriales indique qu'il est voté au scrutin secret lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination. Cependant, le Conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Considérant la candidature, unique, de Madame Aude MAHEO

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (27/27 voix), les membres du Conseil municipal décident :

- **DE NE PAS VOTER** au scrutin secret
- **DE DESIGNER** son délégué à « Terres de sources » : Mme Aude MAHEO pour participer à titre consultatif à la Commission d'Appel d'Offre de ce groupement.

**Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gaël LEFEUVRE**

